510-50

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Je soussigné , FAYMONVILLE Alain, Gérant de la société FAYMONVILLE AG à Büllingen (Belgique), constructeur, certifie que le véhicule prêt à l'emploi :

Dénomination[2] :		
(D1) Marque	~~FAYMONVILLE~~	FAYMONVILLE
(D2) Type	~~TL3GE~~	TL3GE
Variantes[1] :	~~T P K E A S~~	C P ~~K~~ E ~~A~~ ~~S~~
Versions[1] :	~~1 2 3 4 5~~	1
(D3) Dénomination commerciale[1] :	~~MULTIMAX~~ ~~MEGAMAX~~	MULTIMAX ~~MEGAMAX~~
(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type :	~~Y A F T L 3~~	Y A F T L 3 0 7 1 0 0 0 0 6 9 1 7
(F1) Masse en charge maximale techniquement admissible (kg)[1] :	~~/~~	~~40000~~ ~~43500~~ 56500 ~~58600~~
(F2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'état (PTAC) (kg)[1] :	~~34 000~~ ~~40000~~ ~~43500~~ ~~56500~~ ~~58600~~	34 000
(F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'état (PTRA) :	~~Sans objet~~	Sans objet
(G) Masse en service (G1 + 75) (kg) :	~~Sans objet~~	Sans objet
(G1) Poids à vide national (PV) (kg) :		9 700kg
(J) Catégorie internationale :	~~O4~~	O4
(J1) Genre national :	~~SREM~~	SREM
(J3) Carrosserie (désignation nationale)[1] :	~~NON SPEC~~ ~~PLATEAU~~ ~~PTE ENG~~	~~NON SPEC~~ ~~PLATEAU~~ PTE ENG
(K) Numéro de la réception par type :	~~V-044-07~~	V-044-07
(P1) Cylindrée (cm3) :	~~Sans objet~~	Sans objet
(P2) Puissance nette maximale (kW) :	~~Sans objet~~	Sans objet
(P3) Source d'énergie :	~~Sans objet~~	Sans objet
(P6) Puissance administrative (CV) :	~~Sans objet~~	Sans objet
(Q) Rapport puissance/masse (uniquement pour motocycle) (kW/kg) :	~~Sans objet~~	Sans objet
(S1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) :	~~Sans objet~~	Sans objet
(U1) Niveau sonore à l'arrêt (dB[A]) :	~~Sans objet~~	Sans objet
(U2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn-1) :	~~Sans objet~~	Sans objet
(V7) CO2 (g/km) :	~~Sans objet~~	Sans objet
(V9) Classe environnementale :	~~Sans objet~~	Sans objet
A inscrire sur le certificat d'immatriculation :	~~TE EXCLUSIF - R322.2~~	TE POSSIBLE - R322.2
A inscrire sur le certificat d'immatriculation pour Version 5 :[1]	~~Vitesse maximale en charge : 60 km/h~~	~~Vitesse maximale en charge : 60 km/h~~

- est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota) ;

- sort de nos usines (magasins), le 14.06.2007

pour être livré à :
(nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du concessionnaire)

Fait à Büllingen, le 14.06.2007

FAYMONVILLE AG
Schwarzenbach 12
B - 4760 BÜLLINGEN
Tel: +32-80-640155
Fax: +32-80-640151

(1) Barrer la mention inutile
(2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.

Nota. - Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint, au présent certificat, le procès-verbal de réception du type.

Rappel. - Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.312-1 à R.312-25, R.314-1 à R.317-7, R.317-15 à R.317-17 et R.318-1 à R.318-5 du code de la route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :
- d'une déclaration à la Préfecture
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le service en charge des réceptions.